

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.		Date d'inspection Le 10 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Poussins		Numéro de permis 2016079
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1		Numéro de téléphone (506) 453-7700
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Lindsay Lewis	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	10 sept. 2026	10 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	10 sept. 2026	10 sept. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une inspection de suivi a été effectuée. Les dossiers du personnel et les profils des enfants ont été examinés et contiennent tous les documents requis.
Je recommande le renouvellement.

original signé par
Lindsay Lewis

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 septembre 2026

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"